

1. Champ d'application

1.1. Nos conditions générales de vente et de prestations de services sont applicables à toutes les commandes passées à Monsieur Guillebert van Derton, qui utilise le nom commercial « NIGHTZONE EVENTS », dont le siège social est établi à 1450 Chastre, avenue Boischamps 9 bte 1, ci-après dénommé « NIGHTZONE EVENTS ».

1.2. Toute convention conclue avec NIGHTZONE EVENTS implique la prise de connaissance préalable des présentes conditions générales et l'adhésion entière et définitive à celles-ci en ce compris dans l'hypothèse où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Le fait pour le client de ne pas avoir reçu les présentes conditions générales dans sa langue maternelle ne le dispense aucunement de leur application. Les présentes conditions générales de vente sont consultables en permanence sur simple demande écrite à info@nightzone.be ou sur le site internet www.nightzone.be, ce qui est renseigné sur chaque remise d'offre, devis, bon de commande, étude et facture. Ces conditions excluent l'application de toute les conditions du client, même si elles sont été communiquées à NIGHTZONE EVENTS avant la livraison.

1.3. Ces conditions générales de vente sont les seules applicables et remplacent toute condition générale ou particulière du client que NIGHTZONE EVENTS n'aurait pas expressément acceptée par écrit.

1.4. Toute dérogation accordée par NIGHTZONE EVENTS aux présentes conditions générales se limite au contrat particulier comprenant cette dérogation.

1.5. NIGHTZONE EVENTS pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment entre autres pour se conformer aux dispositions légales sans en aviser personnellement le client et sans possibilité pour ce dernier de prétendre à une indemnisation quelconque. Il appartient donc au client de vérifier périodiquement si des modifications sont intervenues. Cependant, les conditions communiquées au moment de la commande resteront d'application pour cette commande.

2. Offre et commande

2.1. Le délai de validité des offres de NIGHTZONE EVENTS est d'un mois. Nonobstant leur délai de validité et aussi longtemps qu'elles n'aient pas été acceptées par le client, ces offres pourront être révoquées ou modifiées à tout moment, sans préavis ni indemnité.

2.2. Les offres de NIGHTZONE EVENTS sont établies sur base des informations fournies par le client. En cas de rajouts ou de modifications quelconques des prestations souhaitées, NIGHTZONE EVENTS est autorisé à retirer son offre et/ou à en présenter une nouvelle, adaptée aux nouvelles exigences du client.

2.3. Dans une situation d'urgence (c'est-à-dire une commande intervenant à moins d'un mois du jour de la prestation de services), NIGHTZONE EVENTS se réserve le droit de proposer une offre avec une durée de validité réduite. Ces conditions particulières seront alors mentionnées dans le devis et ne seront valables que pour la commande concernée.

2.4. Toute modification, ajout ou suppression de travaux tels que décrits à l'offre fera l'objet d'un avenant, à défaut de quoi ils seront réputés avoir été exécutés conformément aux instructions verbales du client qui renonce de ce fait à tout recours de ce chef, y compris quant à la facturation de ces travaux. La société se réserve le droit d'apporter en cours de réalisation toute modification jugée utile au projet, si les circonstances l'exigent. Si des difficultés surgissent suite à un manque d'informations fournies par client ou suite à des circonstances exceptionnelles, la société mettra en œuvre, en accord avec le client ou sans son accord si l'urgence le justifie, tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet. Dans tous les cas, les prestations supplémentaires seront facturées au client. Au surplus le client portera le risque de tout dommage ou perte nés de renseignements incomplets ou erronés.

3. Location de matériel.

3.1. Le matériel loué se trouve sous l'entière responsabilité du client dès prise de possession du matériel par le client, ce jusqu'au retour du matériel, moment où un état des lieux sera dressé contradictoirement. La société met tout en œuvre pour louer du matériel en parfait état de fonctionnement et le matériel sortant est réputé se trouver dans cet état à sa sortie des entrepôts de la société. La réception du matériel entraîne l'acceptation sans réserve et irrévocable de celui-ci dans l'état dans lequel il se trouve.

3.2. La location et le retour du matériel ont lieu dans les locaux de la société ou tout autre endroit fixé préalablement de commun accord, aux dates et heures telles que reprises au bon de commande. Tout retard dans la restitution du matériel loué, sans accord écrit préalable de la société, sera facturé au tarif fixé par la location, tout nouveau jour entamé étant dû en entièreté, outre une indemnité forfaitaire de 15% de la totalité de la facturation pour couvrir le dommage causé à la société, sans qu'elle n'ait à justifier d'un quelconque dommage.

3.3. Sauf convention contraire, le retour du matériel loué se fait entre 9h00 et 12h00 en les locaux de la société et l'enlèvement entre 13h00 et 17h00.

3.4. Lors de l'enlèvement du matériel loué, le client remettra une garantie soit en liquide, soit sous forme d'un chèque équivalent à 10% du montant de la location TVAC. Cette garantie sera restituée au client lors de la rentrée du matériel loué. Si un sinistre est constaté, la restitution de la garantie sera différée jusqu'à ce que le sinistre soit chiffré. La garantie viendra dans ce cas en déduction du sinistre.

3.5. Le matériel loué doit être restitué en même état et ne peut faire l'objet de modification par le client de quelque sorte que se soit. Le client s'engage à en faire bon usage et ce en toutes circonstances.

Le matériel restera en toutes circonstances sous sa responsabilité. La sous-location, le prêt ou le dépôt du matériel loué par le client sont strictement interdits, sauf accord préalable et écrit de la société.

3.6. Le transport est sous la responsabilité et au frais du client, qui est censé avoir contracté une assurance adéquate au bénéfice de la société.

3.7. Par location, est également entendu tout contrat pour lequel NIGHTZONE EVENTS et le client auront signé une convention mentionnant une prestation DJ et/ou l'apport de matériel généralement quelconque à apporter ainsi que monter et démonter pour ledit contrat. Les points repris dans les présentes conditions générales sont d'application, à l'exception du 3.6.

4. Achat de matériel.

4.1. Les obligations de la société seront intégralement remplies dès que le matériel aura été enlevé par le client.

4.2. Les prix s'entendent enlèvement en les bureaux de la société, sauf convention contraire écrite de

la part de la société. Les frais de livraison sont toujours à charge du client.

4.3. Sauf disposition contraire fixée de commun accord, la commande ne sera exécutée qu'après paiement d'un acompte de 50% du montant total de la commande, TVA comprise. La société se réserve le droit, à tout moment et sans justification préalable, d'exiger le paiement intégral à la commande.

4.4. Aucune commande d'achat de matériel ne peut être annulée. Le prix d'achat devra dans tous les cas être payés et le client devra en prendre livraison.

4.5. Sauf disposition contraire fixée de commun accord, le solde de la commande devra être payée à l'enlèvement.

4.6. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le dépassement de ce délai, pour quelque cause que se soit, ne confère jamais au client un droit ou une quelconque indemnité ou la non-exécution d'une quelconque obligation résultant pour lui du contrat. Il ne confère jamais le droit pour le client d'annuler sa commande.

4.7. En cas d'avarie, de manquant ou d'erreur de livraison, le client peut refuser de prendre livraison du matériel défectueux. Les raisons de ce refus sont consignées sur le bon d'enlèvement. En aucun cas, le client peut refuser de prendre livraison de la partie du matériel étant conforme à la commande. Il sera tenu de payer le prix total du matériel enlevé. A défaut de réclamation directe, le matériel vendu et enlevé est censé être conforme à la commande.

4.8. Tout matériel enlevé ou livré, alors que le paiement intégral n'est pas encore intervenu, demeure la propriété exclusive de la société jusqu'à paiement intégral et l'exécution de toutes les obligations découlant du bon de commande. Le client ne pourra dans ce cas, sans le consentement préalable de la société, transférer le matériel à un tiers. Le transfert du risque a lieu lors de l'enlèvement ou de la livraison, nonobstant la clause de réserve de propriété dont bénéficie la société.

4.9. Après enlèvement, seule la garantie fournie par le fabricant reste d'application pour la durée fixée par celui-ci, la seule obligation pour la société étant de fournir les coordonnées du service technique de l'importateur pour le Benelux ou du fabricant

5. Prix

5.1. Les prix de NIGHTZONE EVENTS sont indiqués en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de services sera à charge du client.

5.2. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la prestation de services qui y est décrite, à l'exclusion de toute autre prestation.

6. Paiement

6.1. Les factures sont payables au comptant ou à l'échéance qu'elles mentionnent, ou au plus tard dans la huitaine de réception, sur le compte bancaire au siège social de NIGHTZONE EVENTS (BNPPARIBASFORTIS banque IBAN : BE 72 0016 4404 4916 ; BIC : GEBABEBB).

6.2. Tout paiement pour un devis égal ou supérieur à 3.000,00 EUR TVAC devra se faire exclusivement par versement bancaire, ceci, afin de se conformer à la loi dite « anti-blanchiment d'argent ».

6.3. Sur tout montant resté impayé à l'échéance sera dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt égal au taux fixé par la loi (du 2 août 2002) concernant la lutte contre le retard de paiement, augmenté de 4 % l'an, ainsi qu'une indemnité forfaitaire et irréductible de 12 % de ce montant avec un minimum de 75,00- € à titre de frais de dossier. Cette majoration est sans préjudice de tous autres dommages et intérêts causés par le retard de paiement.

6.4. Toute réclamation relative à une facture doit être adressée par lettre recommandée au siège social de NIGHTZONE EVENTS au plus tard dans les huit jours de l'envoi de la facture. Passé ce délai, la facture est censée être irrévocablement acceptée.

7. Droit de rétractation pour les contrats conclus à distance

7.1. Lors de la commande de prestation de services, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans pénalités et sans indiquer de motif, et ce durant un délai de quatorze jours. Ce délai commence à courir le lendemain du jour de la conclusion du contrat.

7.2. Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur doit notifier sa volonté de renoncer à la prestation de service par écrit (par courrier recommandé ou par e-mail avec accusé de réception) avant l'expiration du délai.

7.3. Si le consommateur a déjà effectué des versements avant d'exercer son droit de rétractation, NIGHTZONE EVENTS sera tenu de restituer ces sommes, sans frais et au plus tard dans les trente jours suivant la rétractation et/ou après restitution des biens livrés.

7.4. Le consommateur ne peut exercer ce droit de rétractation pour les contrats de prestation de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de rétractation visé au point 5.1.

8. Annulation

8.1. À l'exclusion du droit de rétractation visé au point 5 ou d'un cas de force majeure, le client a le droit d'annuler sa commande jusqu'à 21 jours avant la prestation de services. Ce droit doit être exercé par écrit (par courrier recommandé ou par e-mail avec accusé de réception).

8.2. Toute annulation d'une commande ne pourra pas entraîner le remboursement des sommes déjà versées ni aucune indemnisation quelconque.

8.3. Si aucune somme n'avait encore été versée, NIGHTZONE EVENTS est en droit de réclamer des frais d'annulation forfaitaires de 125,00- €, sans préjudice de la réclamation du remboursement de tous les frais déjà engagés par NIGHTZONE EVENTS pour la commande annulée.

9. Force majeure

9.1. Un cas de force majeure est tout événement qui est imprévisible et en-dehors de la volonté des parties tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative : la tempête, l'incendie, l'inondation, l'accident grave ou la grève intempestive.

9.2. Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution partielle ou totale de ses obligations, si cette non-exécution est due à la survenance d'un élément constitutif de force majeure.

9.3. La partie ayant été empêchée dans l'exécution de ses obligations devra informer l'autre partie par téléphone, par mail avec accusé de réception ou par lettre recommandée dans les 24 heures suivant la survenance de cet événement.

9.4. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités et les conditions d'exécution de la commande, si cela s'avère encore possible.

10. Exécution

10.1. NIGHTZONE EVENTS s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses clients une haute qualité de services en bon père de famille. Elle ne sera tenue que d'une obligation de moyen.

10.2. NIGHTZONE EVENTS est en droit de faire exécuter les services commandés par tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

10.3. NIGHTZONE EVENTS se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

11. Obligations du client

11.1. Il incombe au client d'accomplir toutes les formalités nécessaires quant à d'éventuelles autorisations, taxes ou permis indispensables et/ou obligatoires pour le déroulement du travail à accomplir (exemples : SABAM et assimilés, Règlements Communaux, niveaux de décibels, pompiers, ...).

11.2. Le client est tenu de fournir, à heure et à temps, à NIGHTZONE EVENTS toutes les informations utiles à la réussite d'un événement.

11.3. En aucun cas, NIGHTZONE EVENTS ne peut être tenu responsable des conséquences directes et indirectes du non-respect des points 11.1. et 11.2.

12. Garanties et responsabilité

12.1. Si le client de NIGHTZONE EVENTS estime être en droit de contester la qualité des services prestés, celui-ci doit faire parvenir sa plainte dans un délai de 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la prestation en question par e-mail avec accusé de réception ou par courrier recommandé.

12.2. En tout état de cause, la responsabilité de NIGHTZONE EVENTS est limitée au montant du contrat conclu avec le client. En cas de responsabilité étendue, tel que dégâts matériel ou dégâts corporels, la responsabilité de Nightzone Events est strictement limitée au montant maximal assuré par l'assurance de Nightzone Events, transmise à première demande.

12.3. Si plusieurs personnes physiques et/ou morales devaient être le client, celles-ci seront tenues solidairement et indivisiblement au contrat accepté.

12.4. D'aucune manière, une personne ayant accepté un devis et/ou contrat pour le compte d'une indivision, fut-ce-t-elle temporaire, ne pourra arguer la nullité ce dernier pour cause de non signature et/ou accord des autres. Cette indivision sera tenue solidairement et indivisiblement, à charge pour elle de se retourner contre le signataire.

12.5. L'ensemble du matériel fourni par NIGHTZONE EVENTS, ou par ses fournisseurs, est sous la responsabilité du client dès l'arrivée sur place ou par prise de possession du matériel (si location) jusqu'au départ du véhicule transportant le matériel à la fin de l'événement ou au retour du matériel si location, qui sera tenu pour responsable de tout dommage ou vol de matériel dont la cause serait externe à la manipulation de l'équipe technique de NIGHTZONE EVENTS. Le montant du dommage sera calculé en fonction du prix actuel du catalogue.

12.6. Quoiqu'il arrive, le client est considéré comme gardien de l'ensemble du matériel apporté et/ou installé durant tout la durée de l'événement, jusqu'à complet chargement dans le véhicule Nightzone Events, tel que mentionné dans le point 12.3. En aucun cas, le client ne pourra considérer que le DJ ou le personnel technique – en ce compris toutes personnes tierce à Nightzone Events – était gardien de la chose. A titre d'exemple, sans être limitatif, un verre d'eau versé sur une table de mixage durant une soirée, le DJ – quel qu'il soit – ne pourra être tenu ni pour responsable ni pour gardien de ladite table de mixage, sauf si cela venait de son fait propre.

12.7. Le client est tenu de prendre toutes mesures généralement quelconques en vue de la protection du matériel, installé ou non, de tout dommage généralement quelconque accidentel ou volontaire. Il en est de même pour ce qui concerne tout dommage généralement quelconque qui serait causé par le matériel à l'encontre du client lui-même ou de ses invités et autres tierces personnes de par la manière dont le matériel est installé. A titre d'exemple, sans être limitatif, un pied de haut-parleur devra être protégé par des barrières ou chaises ou autre afin que personne ne puisse trébucher dans les pieds.

13. Confidentialité

13.1. NIGHTZONE EVENTS s'engage à mener une politique de discrétion très stricte. Les données à caractère personnel ne seront publiées ou transmises à d'éventuels intervenants dans le cadre d'un événement qu'avec l'accord exprès et préalable du client.

13.2. À tout moment et sans la moindre justification, le client peut s'opposer, en contactant NIGHTZONE EVENTS, au traitement de ses données personnelles.

14. Propriété intellectuelle

14.1. L'ensemble des logos, marques, photos, vidéos, et modèles figurant sur quelque support que ce soit (documents, mails, site internet, réseaux sociaux...) de NIGHTZONE EVENTS restent sa propriété exclusive.

14.2. Sauf stipulation contraire reprise dans les conditions particulières, toute reproduction partielle et/ou complète de ces éléments, quel que soit le support, et dans quelque but que ce soit, est interdite.

14.3. NIGHTZONE EVENTS s'engage à ne pas reproduire des éléments protégés détenus par ses clients, fournisseurs et autres intervenants, sur quelque support que ce soit sans l'accord préalable et exprès des intéressés.

15. Contestation

15.1. NIGHTZONE EVENTS privilégie les tentatives de règlement à l'amiable en cas de contestation quelconque, avant tout recours devant les Cours et Tribunaux.

16. Divers

16.1. Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une action en justice, une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales sont déclarées nulles, leur disparition n'affecte pas la validité de l'ensemble des autres dispositions reprises dans les présentes conditions générales.

16.2. Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées dans l'offre transmise au client forment un ensemble contractuel, auquel le client donne son accord dans sa globalité.

16.3. Les relations contractuelles entre NIGHTZONE EVENTS et le client sont régies par le droit belge.

16.4. En cas de litige relatif aux relations contractuelles de NIGHTZONE EVENTS avec le client, les Cours et Tribunaux de Nivelles seront seuls compétents. Le texte officiel en cas de différend relatif à l'interprétation des contrats est le français.